

Réunion SIF-associations Orléans 3 février 2015

Début à 14h15

Présents :

Nom	Prénom	Association	Mail
ALAYRANGUES	Sylvie	CA SIF	sylvie-alayrangues@univ-poitier.fr
BEN MOKHTAR	Sonia	ASF	sonia.ben-mokhtar@liris.cnrs.fr
BERRUT	Cathie	CA SIF	catherine.berrut@imag.fr
BILLAUT	Jean-Charles		billaut@univ-tours.fr
BLAY-FORNARINO	Mireille	SPECIF - CAMPUS	blay@unice.fr
CALABRETTO	Sylvie	ARIA et INFOSID	sylvie.calabretto@insa-lyon.fr
CHABRE-PECCOUD	Monique	Aconit	monique.chabre-peccoud@imag.fr
CHAPUIS	Olivier	AFIHM	chapis@lri.fr
COURNIER	Alain		alain.cournier@u-picardie.fr
DE LA HIGUERA	Colin	CA SIF	cdlh@univ-nantes.fr
DECLERCQ	David	GRETSI	declercq@ensea.fr
DOWEK	Gilles	CS SIF	gilles.dowek@inria.fr
DURAND-LOSE	Jérôme	CA SIF	jerome.durand-lose@univ-orleans.fr
GANCARSKI	Pierre	CA SIF	gancarski@unistra.fr
HERMAN	Daniel		herman.david@free.fr
LABAT	Jean-Marc	ATIEF	jean-marc.labat@lip6.fr
MAIRESSE	Jean	INS2I - CNRS	jean.mairesse@cnrs-dir.fr
NGUYEN	Benjamin		benjamin.nguyen@insa-cvl.fr
PAROUBEK	Patrick	ATALA	pap@limsi.fr
PASSAT	Nicolas	CA SIF	nicolas.passat@univ-reims.fr
PIETTE	Cédric	AFPC	piette@cril.fr

POLONOWSKI	Emmanuel		polonowski@u-pec.fr
PORTIER	Natacha	Femmes et Maths et MMI	natacha.portier@ens-lyon.fr
RAYNAL	Michel	CA SIF	raynal@irisa.fr
SEDES	Florence	Femmes et Sciences	sedes@irit.fr
SHAPIRO	Marc	CA SIF	marc.shapiro@acm.org
SOLNON	Christine	Pascaline	christine.solnon@insa-lyon.fr
SOPENA	Eric	CA SIF	eric.sopena@labri.fr
VENTURINI	Gilles	EGC	venturini@univ-tours.fr
ZWEIGENBAUM	Pierre	AFIA et AIM	pz@limsi.fr

11 associations thématiques sont représentées :
AFIA - AFIHM - AFPC - AIM - ARIA - ASF - ATALA - ATIEF - EGC
- Grets - Inforsid

L'INS2I est représenté par Jean Mairesse (DSA).

6 associations non thématiques sont représentées : ACONIT,
Femmes et Maths, Femmes et Sciences, Maison des Maths et de
l'Informatique, Pascaline, Specif Campus

Ordre du jour :

1. Aperçu de la SIF
2. Relations entre la SIF et les associations
3. Débat et co-construction
 - a. pré-propositions (rappel)
 - b. discussion

(NDLR : les transparents de la présentation sont en fin de document et ne sont pas commentés dans le compte rendu)

Présentation de la SIF et de ses relations avec les associations

- La SIF a pour objet de promouvoir l'informatique.
- ASTI était une fédération d'associations. J-M Labat, le dernier président de l'ASTI est présent et donne son avis sur l'échec de l'ASTI : les associations voulaient

garder trop d'indépendance, l'ASTI avait donc une difficulté de fonctionnement en tant que fédération

- La SIF propose un modèle de coopération SIF / associations, détaillé ci-après.
- Il faut prendre le terme 'Association thématique' au sens large : cf communautés BDA ou graphe. La forme juridique est indifférente (1901, association de fait, GDR, etc.)

Discussion sur les publications d'articles scientifiques :

La SIF publie actuellement 1024 (Eric Sopena). Il s'agit d'articles de synthèse. A ce jour il n'y a pas de numéros spéciaux.

Les associations, au travers de leur conférence, publient très souvent un numéro spécial de revue chaque année, sur une sélection d'articles acceptés à la conférence.

Par exemple BDA publie chaque année dans la revue ISI un recueil des meilleurs articles.

Adhésion des associations :

La SIF propose qu'une association soit adhérente comme personne morale (PM) à la SIF, et que 3 personnes du bureau de l'association soient adhérentes personnes physiques. L'adhésion PM est gratuite mais soumise à l'accord du CA de la SIF.

L'association approuve la charte de la SIF. Elle utilise le logo de la SIF dans sa communication et dans ses congrès. Elle propose à ses adhérents d'adhérer aussi à la SIF. La SIF réserve un espace aux associations sur son site web et dans 1024.

Conseil des associations :

L'objectif est pour la SIF d'écouter les associations, et de permettre aux associations de discuter ensemble.

Ce conseil doit se co-construire pour aller vers un modèle fédératif
Un des objectifs : donner de la visibilité, faire remonter ce que les associations ne peuvent individuellement faire.

Réciprocité de l'adhésion pour les associations transversales :

- L'ACONIT précise qu'elle est adhérente personne morale à la SIF (adhésion gratuite) et qu'elle souhaite que la SIF soit adhérente d'ACONIT, et que la SIF siège dans son CA.
- La SMF a un accord d'adhésion réciproque avec Femmes et Maths.
- Pascaline se positionne comme un partenaire de la SIF.

L'AFIHM, ARIA, ASF, Inforsid donnent un avis positif sur cette proposition de la SIF.

L'ATALA a un avis mitigé, sans doute dû à un quiproquo sur le coût de l'adhésion personne morale.

Il en est de même pour l'ATIEF, qui de plus, ayant des adhérents non informaticiens, est réservée sur l'idée d'inciter ses adhérents à adhérer à la SIF.

EGC a un avis mitigé pour 2 raisons : il n'y a pas que des informaticiens à EGC, par ailleurs EGC s'interroge sur l'utilité de la proposition.

Colin de la Higuera insiste sur le fait que la SIF commence à avoir des responsabilités de représentation (consultation des ministères, des tutelles, etc). De ce fait, la SIF ne doit oublier personne (thème, domaine) lorsqu'elle est consultée. Il faut réfléchir certainement aux partenariats, en trouvant une règle simple, mais on ne peut tout promettre. La multiplication des partenariats risque d'être difficile à tenir.

Gilles Dowek pense qu'il faut dès maintenant envisager le futur en préparant/créant des groupes thématiques, comme à l'ACM. Une association pourra si cela lui convient se transformer en groupe thématique. Pour les nouveaux thèmes, il faut le faire ainsi dès le début. Pour les thématiques plus anciennes, il faut bien évidemment laisser les choses évoluer.

Jean-Marc Labat rappelle que l'AF CET est morte de ses groupes, et qu'ensuite sont nées les associations. Les seuls groupes de l'ASTI qui fonctionnaient bien, étaient les groupes transversaux (tic sur l'enseignement, éthique).

Monique Chabre-Peccoud fait le parallèle avec la Société de Physique qui envoie à ses adhérents des bulletins passionnants. En faisant adhérer les associations, dans chaque bulletin, toute association peut transmettre les informations lui permettant ainsi de se faire connaître au delà de son modèle.

Jean-Marc Petit rappelle que ceci est prévu par l'intermédiaire du bulletin de la SIF, 1024 (cf la pré-proposition). Il faut donner la parole aux associations, et créer une dynamique.

L'Atala rappelle qu'elle a sa propre charte éthique, et regrette que la SIF préconise celle de l'ACM. La SIF répond qu'elle ne la connaissait pas, cela montre bien la nécessité de communiquer dans les deux sens.

L'ASF indique que 1024 est destiné à un public informaticien, cela pourrait être un outil de vulgarisation, à l'image de la revue du CNRS qui donne une belle vision de la recherche. Les associations peuvent fournir les articles (très bon niveau) pour communiquer autour de la science informatique.

Colin de la Higuera rappelle que 1024 est destinée aux informaticiens, afin de créer une vraie culture commune aux informaticiens.

L'ASF souhaiterait que la SIF/1024 délègue aux associations des numéros spéciaux.

Eric Sopena (rédacteur en chef de 1024) rappelle que 1024 n'est pas une revue scientifique. Axer sur tel ou tel domaine est tout à fait possible. Cela a déjà été fait. 1024 peut de fait s'ouvrir aux associations, développer un thème. Attention, cependant, le coût de 1024 n'est pas anodin.

Colin de la Higuera indique que par ailleurs la SIF est actuellement en discussion avec TSI.

L'ASF aimerait savoir si les chapitres thématiques pourraient avoir des moyens financiers depuis la SIF. Jean-Marc Petit rappelle que la SIF n'a pas les moyens d'une telle promesse, et vit uniquement de ses inscriptions. Il indique que les aspects nouveaux pourraient être intégrés sous la forme de chapitres, ainsi que les groupes non associatifs (BDA, graphe). La question des moyens est une vraie question. Faut-il l'imaginer en coordination avec l'INS2I et/ou les GDR ? Notamment pour les graphes ? En l'état, la discussion est ouverte, notamment avec INS2I pour les GDR.

L'AFIHM souhaite que l'on formalise le conseil des associations. Specif-Campus indique le conseil des associations est une très bonne idée. EGC indique qu'il faudrait, afin de créer un dialogue permanent entre la SIF, le conseil des associations et les

associations, qu'1 ou 2 places au CA de la SIF soient réservées au Conseil des Associations.

Pierre Gaņarski rappelle que le conseil des associations est important. En effet, toutes les compétences thématiques ne sont pas représentées au CA.

L'ASF demande comment inciter leurs membres à adhérer à la SIF. Jean-Marc Petit indique quelques expériences comme celle du Congrès BDA où l'incitation à l'adhésion à la SIF était clairement prévue lors de l'inscription.

Pierre Gaņarski rappelle qu'il faut défendre l'informatique et qu'avant d'être spécialiste d'un domaine, on est informaticien.ne.

Gilles Dowek préfère inverser la question : "qu'est ce que je peux apporter à la SIF ?". Il faut se rappeler que l'informatique n'est pas représentée à sa juste valeur dans les différentes entités (universités, secondaire, etc), même si, comme le rappelle Colin de la Higuera, la SIF a remporté des victoires (cf assemblée générale qui vient ensuite), et que les lignes bougent grâce (entre autres) aux actions de la SIF.

INS2I insiste sur le fait que lorsque la SIF aura acquis sa légitimité, tout le monde en profitera.

L'ASF insiste sur la simplification des modalités d'inscription, et estime que cette rencontre, si elle devient annuelle, constitue déjà le conseil des associations. Il faut continuer dans ce sens là, et faire venir les associations lors du congrès de la SIF.

Aconit propose de créer un espace propre à la discussion entre associations (espace de dialogue virtuel sur le web quelques dizaines de personnes)

EGC propose la mise en place d'une liste de diffusion avec une personne par association.

Jean-Marc Petit propose l'organisation d'une réunion du conseil des associations en juillet ou septembre/octobre. La prochaine réunion permettra de fixer les modalités de fonctionnement.

ACTIONS :

- mettre en place au sein de la SIF une liste de courriel regroupant toutes les associations
- diffuser un compte-rendu de la réunion ainsi que les transparents
- inciter à la discussion sur la liste :
 - discussion autour des pré-propositions,
 - amendement de la charte de la SIF,
 - modalités et statut du conseil
- fixer la prochaine réunion du conseil (ce qui incitera les associations à se positionner avant), de préférence avant l'été
- Etre à l'écoute de l'INS2I vis à vis des GDR qui devraient évoluer en 2015
- bien dissocier au niveau de la SIF les différentes personnes morales (PM)
 - PM payantes
 - Laboratoire de recherche
 - Département d'enseignement
 - Entreprises
 - PM non payantes
 - Associations
 - Fixer les règles qui permettent la réciprocité de l'adhésion PM

Transparents :

Rencontre SIF-Association

Orléans, 3 février 2015

Ordre du jour

- Aperçu de la SIF
- Relations entre SIF et associations
- Débat et co-construction
 - Pré-propositions (rappel)
 - Discussions

La SIF

- La SIF a vocation de
 - promouvoir l’informatique, servir et animer sa communauté scientifique,
 - contribuer à la culture des citoyens et à l’enseignement de la discipline à tous les niveaux,
 - participer aux réflexions et aux initiatives sur la formation et l’emploi des informaticiens,
 - participer aux débats de société,
 - amplifier la voix de celles et ceux qui agissent pour la promotion de l’informatique.

Principales actions de la SIF

- Construction de la SIF
 - Naissance le 31 mai 2012
 - SPECIF devient SIF et une nouvelle association SPECIF-Campus voit le jour
 - CA, CS, Représentation Internationale
 - Site Web, Blog binaire : très vivant
- Informatique et éducation
 - ISN dans toutes les séries de Terminale
 - Convaincre que l’informatique doit être enseignée par les informaticiens
 - brochure ONISEP, position sur Master
- Médiation Scientifique
 - Liens avec les autres sociétés savantes (SMF, SMAI, SFP, SEE)
 - Lancement d’un bulletin (1024)

Suite

- Recherche
 - Eviter les batailles entre les sous domaines
 - Lier la recherche avec la formation et l'innovation
- Industrie
 - Discussions avec le Syntec, le Cigref, Pasc@line, le Munci
 - Organisation de journée recherche en lien avec l'innovation
- Interlocuteur écouté par les instances (ministères, inria, cnrs)

Ordre du jour

- Aperçu de la SIF
- **Relations entre SIF et associations**
- Débat et co-construction
 - Pré-propositions (rappel)
 - Discussions

Groupe de travail de la SIF

- Issu du CA de la SIF
 - Catherine Berrut, Pierre Gançarski, Jean-Marc Petit, Marc Shapiro, Daniel Vanderpoten
- Réunions préparatoires avec les associations
 - Paris en juillet 2012
 - Lyon le 2014-07-02
 - + 2 réunions téléphonique 2014-05-14, 2014-11-05
- CR disponible sur le site Web
- **Objectif** : créer une synergie des associations en France

A propos de l'ASTI

- Cf « Regard sur l'ASTI » de Jean-Paul Haton
 - journée Recherche de la SIF le 21 septembre 2012
- ***Les STIC, carrefour de disciplines...***
 - fédérer la communauté des STIC,
 - la représenter et lui donner une visibilité nationale et internationale,
 - contribuer à une réflexion globale sur tous les aspects des STIC dans la société.



ASTI

- Héritage direct de l'AF CET :
 - création par un ensemble de personnes qui avaient été actives dans l'AF CET,
 - la plupart des thématiques des collèges de l'AF CET ont donné lieu à la création de sociétés savantes qui sont membres de l'ASTI : AFIA – AFIT – AFIHM – AFRIF – AFIG – ATIEF – INFORSID – SPECIF – Club EEA – AFSCET – GRETSI – ATALA – AHTI – GUTEMBERG
- Fédération de toutes les composantes de la communauté française des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC).
- Visibilité internationale pour la communauté STIC :
 - accords : IEEE (USA) – IEEE Computer Society – ACM (USA) – IPSJ (Japon)
 - contacts : IEICE (Japon) – Suisse – Tunisie – Maroc – Sénégal
 - membres : CEPIS (association européenne)
- Lien entre le monde « académique » et les acteurs économiques : au total 5000 personnes via les associations fédératrices.
- Animation de la communauté :
 - publications : ASTI-Hebdo (Web magazine hebdomadaire)
 - groupes de travail
 - journées scientifiques :
 - calcul quantique en 2000,
 - épistémologie des STIC en 2002
 - congrès : ASTI'2001 à La Villette , ASTI'2005 à Clermont-Ferrand

Charte

- Voir le site Web
 - <http://www.societe-informatique-de-france.fr/intranet/soutien-de-la-sif-aux-conferences-lien-avec-les-associations/charte-de-la-sif/>
- Concernant l'éthique, nous approuvons totalement :
 - Document de l'ACM : ACM Code of Ethics and Professional Conduct
 - Document du CNRS : Un guide pour promouvoir une recherche intègre et responsable

Ordre du jour

- Aperçu de la SIF
- Relations entre SIF et associations
- **Débat et co-construction**
 - Pré-propositions (rappel)
 - Discussions

Adhésion personne morale d'une association

- Ebauche à la réunion de Lyon
- Modèle de coopération entre la SIF et les communautés thématiques
 - en s'inspirant du modèle de l'ACM

Modalité pour l'association

- Modèle de coopération SIF-Association
 - Association loi 1901 ou association de fait
- L'association :
 - transmet ses statuts (ou ce qui en tient lieu)
 - adhère en tant que personne morale (gratuitement)
 - signe la charte de la SIF
 - 3 personnes de sa direction adhèrent comme membres personnes physiques
 - communique tous les ans son rapport moral à la SIF
 - incite ses adhérents à adhérer à la SIF
 - mentionne la SIF dans sa communication (p.web, etc) + lien vers le site de la SIF

Modalité pour la SIF

- Définition d'une charte qui donne les principes et les valeurs défendues par la SIF (qualité, éthique)
- Etude 2 fois par an au CA des demandes des associations
 - conditionne l'utilisation du label de la SIF dans les actions de l'association
- Une fois la demande de coopération acceptée par la SIF, l'adhésion personne morale de l'association est renouvelée tacitement tous les ans pendant 4 ans. Au bout des 4 ans, un bilan de la coopération est faite et peut être reconduite pour un nouveau cycle de 4 ans.
- réunit 1 ou 2 fois/an un "conseil des associations"
 - En lien avec le CS de la SIF
- écoute et informe les associations
 - prévoit une zone du site web pour les associations (liens vers leur site web et leurs événements, etc.)
- propose un emplacement dans le bulletin 1024 pour transmettre des informations issues des associations (annonces de conférences, nouvelles, etc.)

Conseil des Associations

- Permettre à chaque association adhérente Personne Morale de la SIF, de trouver
 - un espace de dialogue,
 - de concertation permettant de répondre aux questions que chaque association ne peut traiter de façon isolée.
- Co-construire son rôle et ses missions

Piste de réflexion

- Sur un plan scientifique, créer un espace de réflexions concertées entre les associations et la SIF
 - rencontres entre les associations,
 - transmettre aux CA et CS de la SIF les besoins, les inquiétudes, les demandes des associations
 - réflexion sur des événements nationaux trans-associations.
 - Par exemple des semaines conjointes de conférences entre différentes associations (à l'instar de la semaine du numérique et de la recherche d'information)
 - œuvrer pour la reconnaissance des conférences francophones labellisées par la SIF
 - dans les instances nationales (CNU, CNRS) et locales (Comités de sélection) et internationales (indices bibliométriques, etc)
 - Lien avec d'autres organisations de ce type dans d'autres pays
 - ACM au niveau international, ACM-Europe, Informatics Europe, BCS en Angleterre, GI en Allemagne
 - rencontre des associations avec les instances universitaires, les instances du CNRS, de l'INRIA, et d'autres organismes dans lesquels la recherche en informatique existe (INRA, IFSTTAR, etc)

Débats et construction

- SIF versus ASTI (versus SPECIF)
 - Mode de fonctionnement propre (CA, CS)
 - Société Savante en Informatique
 - Académiques, industriels, enseignements
- Place des GDRs dans cette action ?

Suite

- sur un plan organisationnel
 - faciliter le travail et l'organisation des associations
 - échanger des informations et des pratiques entre les associations
 - mise en commun d'outils (gestion de conférence), éventuellement au sein de la SIF ou via la SIF